



AVIS PUBLIC

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 6 janvier 2020, les règlements suivants ont été adoptés :

- Règlement 2020-348 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige ;
- Règlement 2020-349 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020.

Ces règlements entrent en vigueur le 7 janvier 2020.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 7 janvier 2020

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 7 janvier 2020 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 janvier 2020.

Pierre Rondeau